



SONDAGE

Perspectives 2010 : Comment les organismes à but non lucratif réagissent-ils face au défi d'investir?

Le **Groupe de recherche sur les pratiques de gestion des organismes à but non lucratif** a récemment mené un sondage auprès de dirigeants d'organismes à but non lucratif et de membres de comités de placement dont le rôle est de gérer des fondations et fonds de dotation aux États-Unis. Au total, 103 dirigeants d'organismes gérant des portefeuilles d'actifs dont la taille varie entre 25 millions de dollars et 1 milliard de dollars américains ont participé au sondage réalisé en décembre 2009. Aucun des participants n'était un client institutionnel de SEI. Voici une synthèse des résultats.

Dans le passé, les organismes à but non lucratif ont souvent fait figure de pionniers chez les investisseurs institutionnels pour ce qui est d'investir dans des placements non conventionnels (*alternative investments*). Bien que ces placements soient perçus comme un moyen de diversifier les sources de rendement éventuel d'un portefeuille, ils posent également un risque pour la liquidité générale de ce dernier. À la clôture de 2009, plusieurs comités de placement d'organismes à but non lucratif faisaient face aux défis qui ont résulté de l'impact de la récente crise sur les marchés non conventionnels. En outre, les comités évaluent actuellement le processus de gestion des placements dans son ensemble et se demandent s'il répond aux besoins de leur organisation.

Le présent sondage examine les pratiques de gestion des placements actuelles des organismes à but non lucratif, les défis auxquels ils sont confrontés et comment ils établissent leurs priorités et prévoient faire face à ces difficultés en 2010.

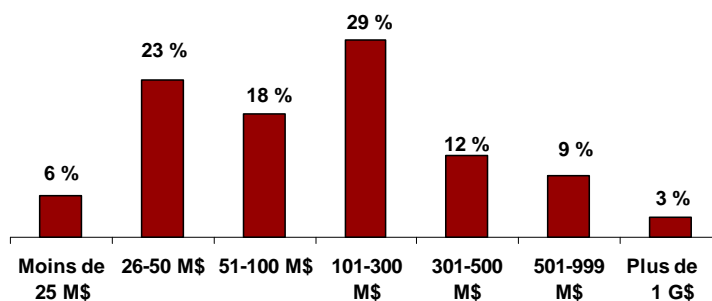
PARTIE I – SITUATION ACTUELLE

Organismes sondés

Les défis auxquels sont confrontés les organismes varient grandement selon le type d'activité et la taille de l'organisation. Voici comment les organismes participants se répartissaient selon le type d'activité et la taille de leur actif :

- 43 % établissements d'enseignement
- 16 % fondations privées
- 11 % organismes communautaires
- 9 % services sociaux
- 9 % hôpitaux et système de soins de santé
- 6 % organismes culturels ou artistiques
- 4 % organismes à vocation religieuse
- 2 % services de santé et humanitaires

Organismes participants selon la taille de l'actif



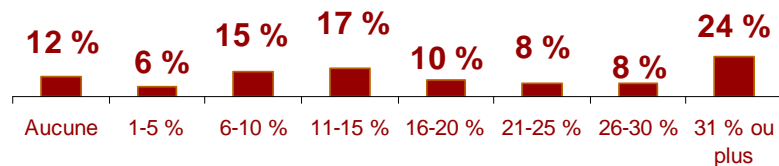
Participation élevée dans les placements non conventionnels

Typiquement, les organismes à but non lucratif allouent une grande part de leur portefeuille aux placements non conventionnels et les résultats du sondage le confirment :

- Deux tiers des participants (67 pour cent) investissent au moins 11 pour cent de leur portefeuille dans des placements non conventionnels;
- 40 pour cent des participants investissent au moins 20 pour cent de leur portefeuille dans des placements non conventionnels;
- Près du quart (24 pour cent) des participants investissent 31 pour cent ou plus de leur portefeuille dans des placements non conventionnels.

FAITS SAILLANTS :
Près de neuf organismes sondés sur dix (88 pour cent) investissent les actifs de la fondation ou du fonds de dotation dans des placements non conventionnels.

Quelle part de son portefeuille votre organisation alloue-t-elle aux placements non conventionnels, en pourcentage?



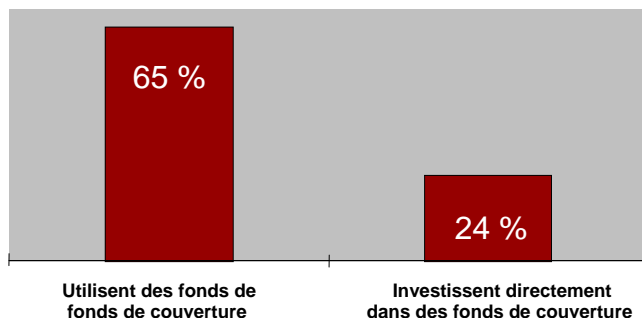
Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les fondations de petite taille qui allouent la plus faible part de leur actif aux placements non conventionnels. Près de la moitié (42 pour cent) des participants dont l'actif s'élève à moins de 300 millions de dollars investissent 10 pour cent ou moins de leur portefeuille dans ce type de placement. En comparaison, seulement 4 pour cent des participants dont l'actif s'élève à plus de 300 millions de dollars investissent 10 pour cent ou moins de leur portefeuille dans les placements non conventionnels.

Et les fonds de couverture?

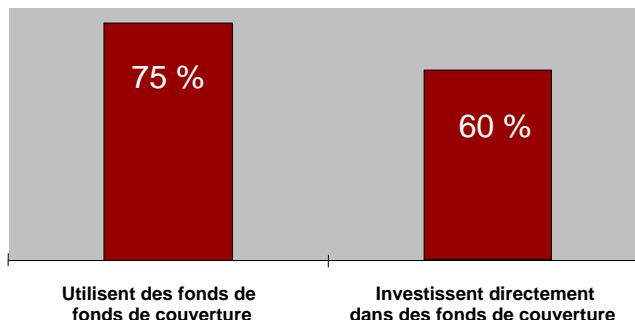
Près des trois quarts des participants (72 pour cent) investissent actuellement dans un fonds de fonds de couverture, tandis que moins de la moitié (40 pour cent) investit directement dans des fonds de couverture. Ceci s'explique probablement par la taille du portefeuille de l'organisme qui peut influencer la stratégie générale à l'égard des fonds de couverture compte tenu des sommes minimales exigées par les gestionnaires. Les résultats du sondage laissent à penser que les institutions dont l'actif s'élève à plus de 300 millions de dollars sont plus à même d'investir directement auprès d'un gestionnaire de fonds de couverture que celles dont l'actif est inférieur à 300 millions de dollars.



Organismes à but non lucratif dont l'actif s'élève à 300 millions de dollars ou moins.



Organismes à but non lucratif dont l'actif s'élève à 301 millions de dollars ou plus



Démarche de gestion des placements actuelle

On a demandé aux participants au sondage de décrire l'approche de gestion des placements actuelle de leur organisation :

- 70 pour cent ont indiqué que le comité de placement fait appel à un consultant, mais que le comité dispose de ressources internes pour se charger de la sélection des gestionnaires et de changements à ce chapitre;
- 21 pour cent ont indiqué que le comité de placement s'en remet à un partenaire fiduciaire (par exemple : un gestionnaire de gestionnaires) pour toutes les décisions relatives aux gestionnaires;
- 9 pour cent ont indiqué que le comité de placement n'a pas recours aux services de conseillers en placement externes et qu'il prend toutes les décisions relatives aux placements à l'interne.

FAITS SAILLANTS :

Plus de la moitié (53 pour cent) de tous les participants ont indiqué préférer une démarche de gestion des placements active plutôt qu'une démarche passive ou indicielle.

PARTIE II – DÉFIS ET INQUIÉTUDES DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

Établir les priorités de l'organisation

Sur le plan de la gestion des placements, le défi le plus souvent cité comme priorité pour les fondations et fonds de dotation (98 pour cent des participants) est celui de « maintenir la liquidité générale du portefeuille ». De même, 96 pour cent des participants ont indiqué que la « protection contre l'inflation » était une priorité.

Bien que la protection contre l'inflation et le maintien de la liquidité du portefeuille figurent en tête de liste des priorités, il est intéressant de constater le degré d'importance que les participants accordent à ces priorités. On a demandé aux participants de qualifier chaque priorité selon qu'elle était « mineure », « majeure » ou « incontournable ». Voici le résultat :

	Mineure	Majeure	Incontournable
Protection contre l'inflation	38 %	52 %	6 %
Maintien de la liquidité générale du portefeuille	43 %	41 %	14 %
Définir les responsabilités des fiduciaires et conseillers en placement	34 %	35 %	15 %
Immuniser la position en trésorerie à court terme du portefeuille	42 %	27 %	7 %



Rôles et responsabilités fiduciaires

Les rôles et responsabilités des comités de placement sont indéniablement complexes et varient d'une organisation à l'autre. Le recul boursier à la fin de 2008 et au début de 2009 a poussé de nombreux comités de placement à remettre en question les conseils de leurs consultants. Par ailleurs, les grands titres faisant état d'organismes à but non lucratif qui auraient investi auprès de gestionnaires malhonnêtes au début de 2009 sont venus compliquer la donne davantage, soulevant la question d'imputabilité quant à la décision d'investir auprès de ces gestionnaires.

On semble aujourd'hui se questionner sur la responsabilité des consultants sur le plan fiduciaire. De fait, les événements de 2008 et de 2009 ont profondément marqué les comités de placement des organismes à but non lucratif et comme l'indique le tableau à la page précédente, « définir les responsabilités fiduciaires pour les fiduciaires et les conseillers en placements » est une priorité incontournable pour le plus grand nombre de participants.

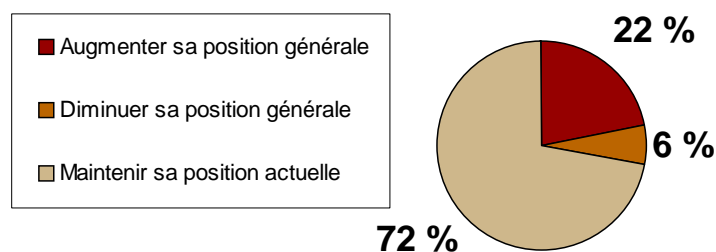
FAITS SAILLANTS :

- 24 pour cent des participants ont indiqué que le comité de placement s'inquiète des ressources nécessaires au maintien d'une diligence raisonnable à l'égard des gestionnaires de placement
- 87 pour cent des participants ont indiqué que le coût de l'emprunt pour leur organisation a cessé d'augmenter à un rythme effréné

PARTIE III – LA RÉACTIONS DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

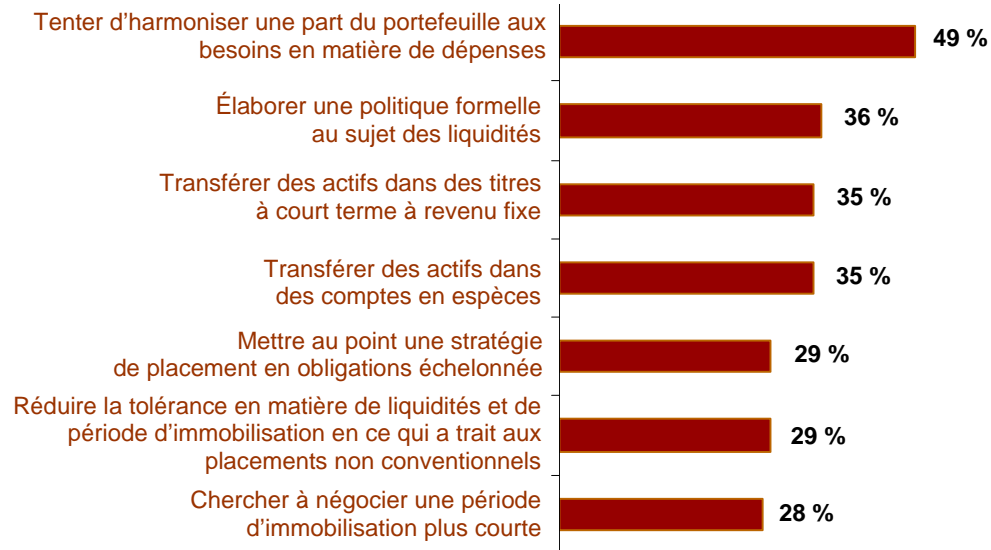
Bien que la plupart des organismes sondés comptent maintenir la position actuelle de leur portefeuille dans des placements non conventionnels, près du quart des participants prévoient l'augmenter au cours des six prochains mois :

Sur la question des placements non conventionnels, quel geste parmi les suivants votre organisation est-elle la plus susceptible de poser au cours des six prochains mois?



La question de la liquidité

On a demandé aux participants quels gestes ils avaient ou comptaient poser pour régler la question de la liquidité :



FAITS SAILLANTS :

- 40 pour cent ont indiqué que leur organisation a augmenté le pourcentage global de la position en trésorerie
- Plus du quart (26 pour cent) ont indiqué que leur organisation cherche à mettre au point une répartition d'actifs plus adaptée au niveau de flexibilité de ses politiques en matière de dépenses

Abandon du modèle traditionnel reposant sur les services d'un consultant?

Un tiers (33 pour cent) des participants ont indiqué que le récent recul boursier a incité leur organisation à envisager une nouvelle approche pour gérer ses placements. Tandis que près des trois quarts (70 pour cent) ont indiqué que le comité de placement a actuellement recours aux services d'un consultant, 40 pour cent d'entre eux ont indiqué qu'ils songent à réévaluer ce modèle ou leur rapport avec leur conseiller en placement au cours des deux prochaines années.

FAITS SAILLANTS :

Près des deux tiers (60 pour cent) des organismes à but non lucratif faisant appel à un consultant en placement n'ont pas changé de consultant depuis plus de cinq ans.



Conclusion

Malgré l'amélioration des rendements des marchés des capitaux en 2009, la volatilité des marchés au cours des deux dernières années a donné une toute nouvelle importance à la question de liquidité pour de nombreux organismes à but non lucratif lorsqu'ils prennent des décisions de répartition d'actifs se rapportant à des placements non conventionnels. Les résultats du sondage indiquent un intérêt soutenu pour les placements non conventionnels, mais ils mettent également en évidence le souci de répondre aux besoins de liquidités, de régler la question des responsabilités fiduciaires et d'évaluer le processus de gestion des placements dans son ensemble.

L'intérêt pour les placements non conventionnels demeure élevé auprès de ce groupe. Comme le dévoile le sondage, en 2010, les organismes à but non lucratif semblent vouloir chercher à harmoniser les décisions d'investissement dans des placements non conventionnels aux besoins à court et moyen terme de l'organisation en matière de dépenses. En outre, ils prévoient évaluer leur consultant ou conseiller actuel et s'interroger sur les meilleures pratiques à adopter pour remplir leurs obligations fiduciaires à l'avenir.



Les informations contenues dans le présent document sont à des fins éducatives seulement. Le présent document ne constitue pas un avis juridique ou fiscal. Veuillez consulter votre conseiller financier ou fiscal pour plus de renseignements. Informations fournies par Société de placements SEI Canada, filiale en propriété exclusive de SEI Investments Company. ©2010 SEI

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, écrivez-nous à seiresearch@seic.com

